

gation de ce dernier fleuve, mais au contraire à lui accorder toute faveur & protection; condition, à laquelle la Porte Ottomane sera également tenue, & qui fera des deux côtés un article de la paix à conclure. Il s'ensuit, que la Russie restituera à la Porte-Ottomane, à la conclusion de la paix, toutes les autres provinces & possessions quelconques appartenantes à la Porte, & qui ont été ou qui pourront être conquises par les armes de la Russie.

Si, contre toute attente, la Porte ne voulût point se prêter aux conseils & représentations des cours alliées, & qu'elle déclinât d'entrer en négociation sur la base proposée, lesdites cours promettent à S. M. imp. d'abandonner la terminaison de cette guerre au seul cours des événemens, qu'elle pourra amener. Les susdits ministres se persuadent cependant, que S. M. imp. ne trouvera point le terme de quatre mois trop long pour l'acceptation par les Turcs des conditions ci-dessus mentionnées, & pour l'arrangement définitif de la paix. — Les rois de la Grande-Bretagne & de Prusse espèrent en outre de la générosité de S. M. imp. & de son desir d'arrêter une plus grande effusion du sang humain, qu'elle voudra bien, aussi-tôt que la Porte aura donné son consentement aux bases de pacification ci-dessus établies, consentir à un armistice immédiat, afin de donner toute sûreté & facilité aux plénipotentiaires, qui seront nommés des deux côtés, de traiter de la paix, & de la conclure sans perte de tems. Leurs majestés se portent d'autant plus à croire, que S. M. imp. se prêtera à cette proposition, que ses intentions là-dessus ont déjà été signifiées par S. Exc. M. le vice-chancelier au comte de Woronzow, ministre de S. M. imp. à Londres, & par lui communiquées à cette cour. — Il ne reste aux susdits ministres qu'à assurer le ministère de S. M. imp. de leur vraie satisfaction d'avoir servi d'instrumens à la confection d'un arrangement qui ne peut que produire les suites les plus heureuses, & influencer de la manière la plus avantageuse